



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 30, en Mairie

Membres présents : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Clarisse CHARLET, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE, Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Sabine PARTICELLI ayant donné procuration à Clarisse CHARLET

Léo FAVASULI ayant donné procuration à Sylvain WEIL

Membres absents sans procuration : Nicolas RAVAINÉ

Convocation du 24 avril 2026.

Secrétaire de séance : Hervé PRITRSKY

La séance est ouverte à 19h32, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/004/004

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Sylvain WEIL

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,35 %
- Taxe foncière non bâti : 39,51 %
- Taxe d'habitation : 18,56 %

Dans cette hypothèse, la recette fiscale attendue pour 2026 est la suivante :

	Base d'imposition	Taux proposés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	1 590 000	22.35 %	355 365 €
Taxe foncière non bâti	59 900	39.51 %	23 666 €
Taxe habitation	16 700	18.56 %	3 100 €

Total produit attendu : 382.131,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE les taux des taxes locales 2026 mentionnés ci-dessus,**
- **CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Vigy le 30 avril 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 05/05/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 05/05/2026